

# Se syndiquer, POURQUOI?

## ADHÉRER POUR :

Défendre la place de l'EPS et de l'UNSS dans une vision progressiste de l'école

Informers les collègues et faire respecter leurs droits

Faire respecter l'équité de traitement dans l'avancement de la carrière et les mutations

Peser pour de meilleures conditions de travail, des installations de qualité pour l'EPS et de meilleurs salaires

Organiser des moments de formation, d'échange, de débats au travers de stages.

## UNE PROFESSION RASSEMBLÉE. ÇA CHANGE TOUT!



## CONTACTS

SNEP Académique : Béatrice BARDIN / 07 86 12 23 52  
18 (Cher) : Béatrice BARDIN / s2-18@snefsu.net  
28 (Eure-et-Loir) : Rafael RAIGON / s2-28@snefsu.net  
36 (Indre) : Guillaume LEMAIRE / s2-36@snefsu.net  
37 (Indre-et-Loire) : Valérie AGRAFEUIL / s2-37@snefsu.net  
41 (Loir-et-Cher) : Catherine TESSIER / s2-41@snefsu.net  
45 (Loiret) : Karine BELLESOEUR / s2-45@snefsu.net

## OÙ ENVOYER LA COTISATION ?

à la trésorière académique :  
Aurélié DELSARD  
17 Rue des Chênes  
18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS



## FICHE DE SYNDICALISATION

2024 / 2025



**66%**  
DE VOTRE COTISATION  
vous sont reversés par l'Etat  
en crédit d'impôts

Des facilités d'adhésion...

### Palement en ligne

(règlement par CB, sur le site : <http://www.snefsu.net>)

### Palement par chèque

(8 chèques maxi)

### Palement par prélèvement automatique

(8 prélèvements maxi, tous les 5 de chaque mois, d'oct à juin)

**Reconduction automatique tous les ans,  
si vous le souhaitez.**

(Fini les oublis)

LE SNEP-  
FSU  
ORLEANS-  
TOURS



A REJOINT  
INSTAGRAM

REJOIGNEZ-NOUS  
À VOTRE TOUR

→ ABONNEZ-VOUS

On compte sur  
TOI! 😊!



# Syndicalisation 2024-2025

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : Aurélie DELSARD, 17 rue des chênes, 18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS

Date de naissance / /		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	
Nom		Code établissement	
Nom de naissance		Nom	
Prénom		Adresse complète	
Adresse complète		<b>Echelon</b> (ou groupe pour les retraités)	
Mail		<b>Situation administrative</b> (entourez ci-dessous)	
Téléphone fixe		TZR	Poste fixe
Téléphone portable		Agrégé stagiaire	Prof EPS stagiaire
		Disponibilité	
		Congés (parental...)	
		Temps partiel : %	

<b>Bulletins</b> <b>Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...</b> Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut, par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepfsu.fr/espace-membre/">https://www.snepfsu.fr/espace-membre/</a> . Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepfsu.fr/espace-membre/">https://www.snepfsu.fr/espace-membre/</a> .	<b>Situation professionnelle</b> <b>Etalblissement d'affectation ou zone de remplacement</b> Code établissement Nom Adresse complète <b>Echelon</b> (ou groupe pour les retraités) <b>Situation administrative</b> (entourez ci-dessous) TZR Poste fixe Prof EPS stagiaire Agrégé stagiaire Prof EPS stagiaire Prof Sport ou CEPI stagiaire Congés (parental...) Temps partiel : %
--	--

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2024-2025

Entourez votre catégorie professionnelle	Cotisation / échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - CEPI - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €
Prof EPS classe normale biadmissible			163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €
Prof EPS HCl (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPI HCl - PCEA HCl	216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
Prof EPS ClEx (Classe Ex) - P. Sport ClEx - CEPI ClEx - PCEA ClEx	254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
CE		128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €
CE Hors Classe			190 €	201 €	227 €	244 €					
CE Classe Ex.	227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
Agrégé-e - CTPS	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agrégé-e Hors Classe - CTPS Hors Classe	130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €
Agrégé-e Hors Classe	277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
Agrégé-e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €				

Catégorie professionnelle	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Intérieur à 1001 €	→ Groupe 1	Entre 1 001 € et 1 200 €	→ groupe 2	Entre 1 201 € et 1 400 €	→ groupe 3
Prof EPS, sport ou CEPI stagiaire à l'externe	100 €	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 €	→ groupe 4	103 €	Entre 1 801 € et 2 000 €	→ Groupe 6
Agrégé-e stagiaire nouvel-e enseignant-e	130 €	74 €	Entre 1 601 € et 1 800 €	→ Groupe 5	118 €	Supérieur à 2 000 €	→ Groupe 7
Congé parental - disponibilité	46 €	89 €					
Stagiaire en report de stage	20 €						

Catégorie professionnelle	Contractuel-le (CDD) temps plein à l'année	44 €	Abonnement Bulletin
	Etudiant-e contractuel-le alternant-e & autre CDD	20 €	Non syndiquables
	Congé de formation	102 €	Institutions/Associations
	Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quantité de service.		Etudiant-es STAPS

Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Entre 1 551 € et 1 800 €	→ groupe 4 <th>92 €</th> <th>Entre 2 551 € et 2 800 €</th> <th>→ groupe 8 <th>152 €</th> </th>	92 €	Entre 2 551 € et 2 800 €	→ groupe 8 <th>152 €</th>	152 €
	Entre 1 801 € et 2 050 €	→ groupe 5	107 €	Entre 2 801 € et 3 050 €	→ groupe 9	167 €
	Entre 2 051 € et 2 300 €	→ groupe 6	122 €	Entre 3 051 € et 3 300 €	→ groupe 10	182 €
	Entre 2 301 € et 2 550 €	→ groupe 7	137 €	Supérieur à 3 301 €	→	197 €

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements  Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PROLÈVEMENT MANDAT</b> <b>SNEPA</b> Syndicat National des Enseignants de la Métropole	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom	Pour le compte du SNEP-FSU
Prénom	76, rue des Rondeaux
Adresse	75020 PARIS
Compl. d'adresse	Ref : cotisation SNEP
CP - Ville	A :
Pays	Le :
Code IBAN	Signature :
Code BIC	
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NI RIEN INSCRIRE ICI →	

### CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.